

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Organisation Accueil Collectif de Mineurs 2024 -
actualisation**

**Date de convocation :
Le 21 juin 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Carole PETIT – Henri MOREL – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

Nombre de Conseillers

Absents excusés :

Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Rizlene HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Christiane WALAS donne pouvoir à Ludovic CHRETIEN
Véronique PAUWELS

en exercice : 23

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers
Votants : 22**

**Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération référencée D_2024_02_13 _ 04 du 13 février 2024 portant sur l'organisation, le calendrier des sessions et le recrutement du personnel d'animation dans le cadre des Accueils collectifs de Mineurs (extrascolaire) mis en place par la collectivité

Considérant la demande d'actualisation des services de gestion comptable de Villeneuve d'Ascq afin de préciser le cadre d'emploi retenu pour la rémunération du personnel encadrant

Monsieur Fabien DECOURSELLE, Adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la prévention, rappelle à l'assemblée les modalités de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2024.

DATES DE FONCTIONNEMENT

Ouverts aux enfants âgés de 2 à 6 ans (ACM maternel)

- vacances d'été du 08 Juillet au 02 Août et du 05 août au 28 août
- Vacances d'Automne du 21 Octobre au 31 Octobre
- Vacances de décembre du 23 Décembre au 03 Janvier 2025

Ouverts aux enfants âgés de 6 à 12 ans (ACM Primaire)

- vacances d'été 08 Juillet au 02 Août et du 05 août au 28 août
- Vacances d'Automne du 21 Octobre au 31 Octobre
- Vacances de Décembre du 23 Décembre au 03 Janvier 2025

Ouverts aux adolescents âgés de 12 à 18 ans non révolus (Maison des Jeunes)

- vacances d'été du 08 Juillet au 26 Juillet et du 29 Juillet au 28 Août
- Vacances d'Automne du 21 Octobre au 31 Octobre
- Vacances de Décembre du 23 Décembre au 03 Janvier 2025

CREATION D'EMPLOIS ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

- juillet : 25 animateurs (ACM maternel et Primaire) – 2 directeurs adjoints – 3 directeurs (ACM maternel, Primaire, Maison des Jeunes) – 4 animateurs Maison des jeunes.
- août : 20 animateurs (ACM maternel et primaire) – 3 directeurs (ACM maternel, Primaire, Maison des Jeunes) – 4 animateurs Maison des jeunes.
- Automne : 17 animateurs (ACM maternel et Primaire) – 3 directeurs (ACM maternel, Primaire, Maison des Jeunes) – 3 animateurs Maison des jeunes.
- Décembre : 15 animateurs (ACM maternel et primaire) ; 2 animateurs Maison des jeunes – 3 directeurs (ACM maternel, Primaire et Maison des Jeunes) ou en cas de regroupement des structures 1 Directeur et 1 Adjoint en Maternel/Primaire.

Il est ainsi proposé la création de poste de la filière animation sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation (échelle C1-C3):

- 31 postes d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation et de 3 postes d'agent d'animation en tant que Directeur de session ACM sur le grade d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe pour la session du mois de Juillet
- 24 postes d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation et de 3 postes d'agent d'animation en tant que Directeur de session ACM sur le grade d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe pour la session du mois d'Août
- 20 postes d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation et de 3 postes d'agent d'animation en tant que Directeur de session ACM sur le grade d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe pour la session d'automne
- 17 postes d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation et de 3 postes d'agent d'animation en tant que Directeur de session ACM sur le grade d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe pour la session de décembre

Les conditions à remplir pour les candidats à un poste d'animateur sont les suivantes :

- être âgé de 17 ans minimum,
- être titulaire du BAFA (base, pratique et perfectionnement) ou diplôme équivalent,
- ou être stagiaire hors-stage (titulaire de la formation de base et du stage pratique),
- ou être inscrit en formation de base et demandeur d'un stage pratique (minimum 14 jours soit 3 semaines d'exercice) ; dans ce cas, l'âge minimum requis est 17 ans.

Les animateurs seront amenés à effectuer le service au Centre Educatif(matin et/ou soir).

Les personnels d'encadrement seront rémunérés ainsi :

- les directeurs seront rémunérés sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle de rémunération C2, Indice Brut 396.
- les directeurs adjoints seront rémunérés sur la base du 7^{ème} échelon de l'échelle de rémunération C1, Indice Brut 381.
- les animateurs titulaires du BAFA seront rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon de l'échelle de rémunération C1, Indice Brut 378.
- les animateurs en formation BAFA seront rémunérés sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle de rémunération C1, Indice Brut 374.
- les animateurs non diplômés (éventuellement recrutés pour compléter les équipes d'animation) seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération C1, Indice Brut 367.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 28 JUIN 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 28 JUIN 2024